



BON D'ÉTUDES CANADIEN

Obtenez jusqu'à 2 000 \$ pour l'éducation d'un enfant après le secondaire

Est-ce que vous vous demandez comment payer les études après l'école secondaire ? Le gouvernement du Canada peut aider grâce au Bon d'études canadien.



Qu'est-ce que le Bon d'études canadien ?

Le **Bon d'études canadien** est de l'argent que le gouvernement du Canada ajoute à un régime enregistré d'épargne-études (REEE) pour aider à payer le coût d'études à temps plein ou à temps partiel après le secondaire. Les enfants et les jeunes admissibles peuvent recevoir un paiement initial de 500 \$ et un autre de 100 \$* pour chaque année jusqu'à l'âge de 15 ans — jusqu'à un total de 2 000 \$.

Le Bon d'études canadien peut être réclamé pour les années admissibles précédentes, même si aucun REEE n'était ouvert durant ces années.

Il n'est pas nécessaire d'ajouter de l'argent dans le REEE pour recevoir le Bon d'études canadien.

Qui peut recevoir le Bon d'études canadien ?

Un enfant ou un jeune est admissible au Bon d'études canadien s'il :

- est né le 1^{er} janvier 2004 ou après ;
- est résident du Canada ;
- a un numéro d'assurance sociale valide ;
- a eu un revenu familial répondant aux critères d'admissibilité des revenus pendant au moins un an* ;
- est nommé bénéficiaire d'un REEE.

* Visitez www.canada.ca/epargne-etudes pour plus de détails.

Les enfants pris en charge, pour lesquels une allocation spéciale pour enfants est payable, sont automatiquement admissibles au Bon d'études canadien.

Qu'est-ce qu'un régime enregistré d'épargne-études (REEE) ?

Un REEE est un compte d'épargne-études qui aide, vous, votre famille ou vos amis, à épargner pour les études d'un enfant après le secondaire. Vous devez ouvrir un REEE pour recevoir le bon, mais vous n'avez pas besoin d'y ajouter de l'argent.

L'argent du Bon d'études canadien affectera-t-il les autres prestations du gouvernement du Canada que je reçois ?

Non. Le fait de recevoir le Bon d'études canadien n'aura aucune incidence sur les autres prestations du gouvernement du Canada.

Où peut-on utiliser l'argent ?

Vous pouvez utiliser l'argent pour payer les dépenses liées aux études à temps plein ou à temps partiel dans les programmes ou établissements suivants :

- programmes des apprentis ;
- Collège d'enseignement général et professionnel (CÉGEP) ;
- collèges ;
- écoles de métiers ;
- universités.



canada.ca/epargne-etudes

Comment puis-je ouvrir un REEE et obtenir le Bon d'études canadien ?

ÉTAPE 1 – Obtenez un numéro d'assurance sociale (NAS) pour vous-même et votre enfant. Ce service est gratuit.

Composez le 1 800 0-Canada (1-800-622-6232).

Visitez le site canada.ca/numero-assurance-sociale pour plus d'information ou visitez un Centre de Service Canada près de chez vous.

ÉTAPE 2 – Trouvez un promoteur de REEE qui offre le Bon d'études canadien.

Un promoteur de REEE peut vous aider à faire une demande de Bon d'études canadien. Les fournisseurs comprennent :

- les banques ou les coopératives de crédit ;
- les planificateurs financiers agréés ;
- les courtiers en régimes collectifs.

Certains promoteurs de REEE peuvent vous demander de payer leurs services ou imposer des conditions aux REEE. Posez les bonnes questions et obtenez les faits qui vous aideront à trouver le promoteur de REEE qui vous convient.

- Offrent-ils le Bon d'études canadien ?
- Quels types de REEE offrent-ils ?
- Quels sont les avantages et les risques liés à chaque option ?
- Y a-t-il des frais d'administration et des pénalités ?

Pour obtenir la liste complète des promoteurs de REEE qui offrent le Bon d'études canadien, visitez le site canada.ca/liste-promoteurs-reee.

ÉTAPE 3 – Ouvrez un REEE et demandez le Bon d'études canadien.

Le promoteur du REEE peut vous aider à ouvrir le REEE et à demander le Bon d'études canadien.

ÉTAPE 4 – Retirez des fonds pour des dépenses liées aux études.

Lorsque le bénéficiaire poursuit des études après le secondaire, l'argent du REEE deviendra accessible pour payer les dépenses liées aux études, comme les frais de scolarité, les livres et le transport.

Où puis-je obtenir de l'aide ou plus d'information ?

Gouvernement du Canada

☎ 1 800 0-Canada
(1-800-622-6232)
Téléscripteur : 1-800-926-9105

📍 Visitez un bureau de **Service Canada** près de chez vous.
Allez à www.canada.ca/epargne-etudes

- **Agence du revenu du Canada**
pour des questions sur l'impôt sur le revenu et les prestations
www.canada.ca/fr/services/impots
1-800-959-8281
- **Agence de la consommation en matière financière du Canada**
pour des renseignements qui vous aideront à mieux gérer votre argent
www.canada.ca/fr/agence-consommation-matiere-financiere
1-866-461-3222

Bon d'études canadien - Obtenez jusqu'à 2 000 \$ pour l'avenir de votre enfant

Ce document est offert sur demande en médias substitués (gros caractères, braille, MP3, fichiers de texte, DAISY) en composant le 1 800 0-Canada (1-800-622-6232). Si vous utilisez un téléscripteur (ATS), composez le 1-800-926-9105.

© Sa Majesté la Reine du Chef du Canada, 2021

Pour des renseignements sur les droits de reproduction :
droitdauteur.copyright@HRSDC-RHDCC.gc.ca

PDF
N° de cat. : Em4-18/2021F-PDF
ISBN : 978-0-660-39718-4

ESDC
N° de cat. : LC-180-11-21F



Avez-vous entre 18 et 20 ans ?

Vous pouvez peut-être obtenir de l'argent pour vous aider à payer vos études après le secondaire.

Vous pouvez demander le Bon d'études canadien dès que vous avez 18 ans.
Vous avez jusqu'à la veille de votre 21^e anniversaire pour faire votre demande.

Si vous êtes admissible au **Bon d'études canadien**, 500 \$ seront déposés dans votre régime enregistré d'épargne-études, ainsi que 100 \$ supplémentaires pour chaque année où vous étiez admissible jusqu'à l'âge de 15 ans.

Vous pourriez recevoir jusqu'à 2 000 \$ au total !

Visitez le site www.canada.ca/epargne-etudes pour plus d'information.